

## Programme Local de Prévention 2011-2015

### Synthèse année 1

Les élus du comité syndical se sont engagés le 18 octobre 2010 dans un Programme Local de Prévention des déchets sous l'égide de l'ADEME et la Région Ile-de-France. Pour organiser et valider les différentes phases de ce programme d'une durée de 5 ans, deux instances ont été définies : le comité de Pilotage et le comité de suivi. Ces groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année afin d'établir un diagnostic et définir le planning des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le PLP ainsi que le budget nécessaire à ses actions pour les quatre prochaines années.

#### 1. Rappels :

- Objectifs quantitatifs et qualitatifs inscrits dans le PLP :
  - **Réduction des déchets de 7 % en 5 ans: - 27,23 kg/hab. soit 4 096 tonnes.**
    - Référence : 2009 : 389 kg/hab.
    - Objectif : 2016 : 362 kg/hab.
  - **Actions de prévention sur la nocivité des déchets**

#### 2. Résultats du diagnostic :

##### a. Diagnostic sociodémographique :

Le territoire du SIETOM est composé de 41 communes qu'occupent en 2010 151 991 habitants et 58 400 foyers.

En voici les spécificités :

- Un territoire **contrasté** avec des secteurs semi-urbains à l'ouest et plus ruraux à l'est,
- Un territoire **jeune** par rapport à la moyenne régionale,
- Une **économie locale et de proximité**,
- D'importantes **migrations professionnelles**.

Grâce, notamment, à l'enquête des habitudes de consommation effectuée en 2011, nous avons pu faire identifier les spécificités des habitants du territoire :

- Des administrés **sensibles aux messages** délivrés par la collectivité...mais **peu sensibilisés**,
- Des administrés **prêts à s'investir dans** la démarche de prévention.

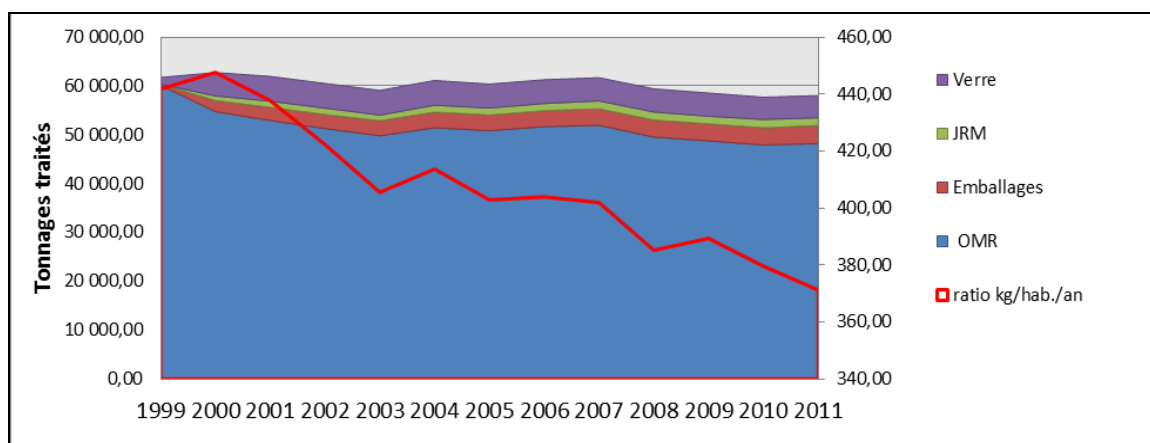
Les recommandations issues de l'enquête ont donc été les suivantes :

- Sensibiliser les habitants à la prévention par:
  - Une action globale d'information,
  - Des opérations spécifiques (profils habitants / vecteur de communication),
  - Le recours aux bulletins des autres collectivités (communes, communautés de communes).

- Les accompagner dans la démarche de changement de comportement à travers les actions suivantes :
  - Le compostage domestique (optimisation de la communication, proposition d'un récipient intermédiaire et mise en place de composteurs collectifs) ;
  - Le stop pub,
  - La consommation de l'eau du robinet.

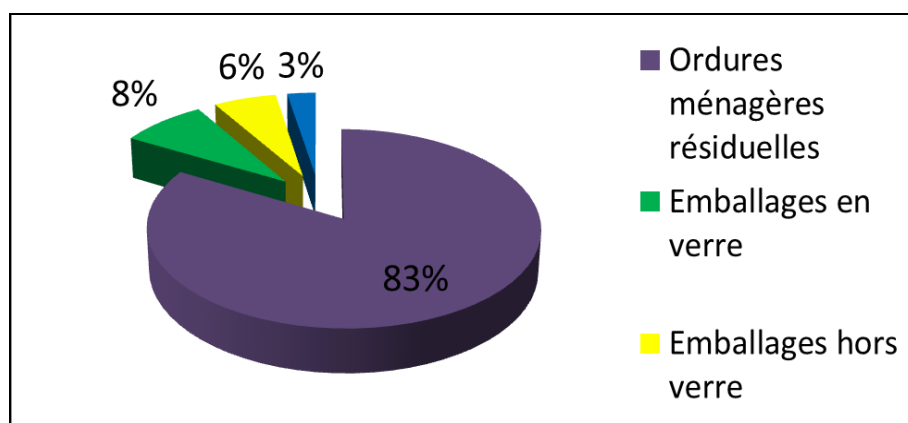
b. Diagnostic déchets :

- Evolution de la production de déchets et résultats du MODECOM (février 2010) :



Nous constatons depuis 2009 une diminution du ratio de déchets (poids par habitant).

- Répartition des OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) produites par un habitant du SIETOM en 2009 (389 Kg/habitant) :



Nous pouvons donc en conclure que les efforts de prévention devront principalement s'orienter sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).

Deux campagnes MODECOM (caractérisation des ordures ménagères) ont été réalisées en février et mai 2010 et ont donné les résultats suivants :

*Quelques rappels étymologiques :*

**Putrescibles** : déchets alimentaires, produits alimentaires non consommés - sous emballage, déchets de jardin, autres putrescibles

**Complexes** : composites Emballages Liquides Alimentaires, petits appareils électroménagers, autres composites

**Textiles sanitaires** : textiles sanitaires fraction hygiénique, textiles sanitaires fractions souillées

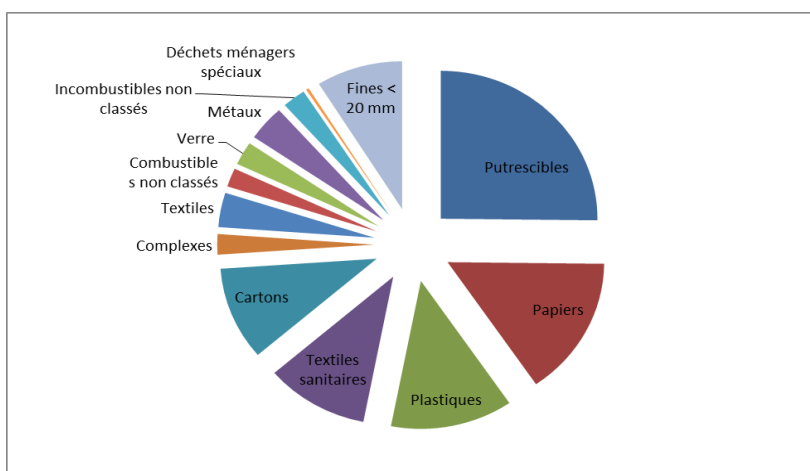
**Combustibles non classés** : emballages en bois, autres combustibles

**Incombustibles non classés** : emballages incombustibles, autres incombustibles non classés

**Déchets ménagers spéciaux** : tubes fluorescents et ampoules basse consommation, piles et accumulateurs, autres

**Fines** : particules d'un diamètre < 20 mm

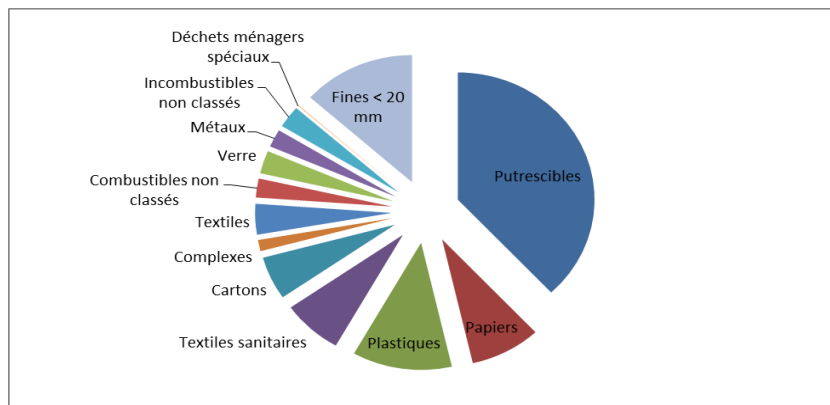
- Résultats du MODECOM de février 2010 :



En février 2010, 74 % du poids des OMR est composé par ces 5 types de déchets :

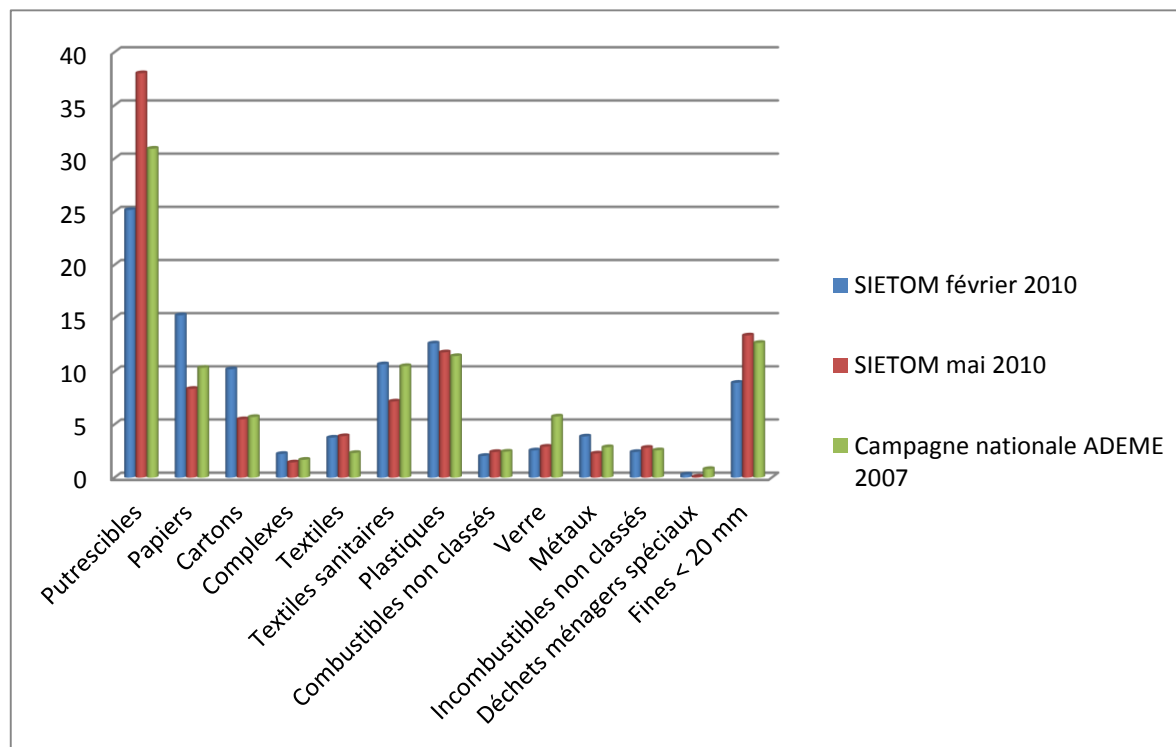
- Les putrescibles,
- le papier,
- les plastiques,
- les textiles sanitaires,
- le carton.

- Résultats du MODECOM de mai 2010 :



Les putrescibles et les fines **augmentent de plus de 50%** et représentent ainsi 51 % des OMR. Sachant qu'1/3 des fines est composé de déchets verts; la **part des putrescibles est donc de 42,48 % en mai 2010.**

• Comparaison avec la campagne nationale de l'ADEME :



La production des putrescibles, du papier et du carton est saisonnière et bien supérieure au résultat de l'ADEME. Concernant les textiles et le plastique, nos résultats sont supérieurs à la moyenne nationale. Ce n'est pas le cas du verre pour lequel le SIETOM affiche de bons résultats.

Grâce au diagnostic déchets, nous avons pu déterminer 5 gisements d'évitement sur lesquels les actions devront principalement porter :

- Les putrescibles,
- Le papier et le carton,
- Les plastiques,
- Les textiles sanitaires,
- Les appareils d'équipements.

### 3. Proposition de planning et de budget :

N°	Actions	Planning prévisionnel					Budget 2012	Budget 2011 - 2015	Prorata du temps de l'équipe projet	Budget annexe
		2011	2012	2013	2014	2015				
1	Maintenir et renforcer le service compostage						33 000	165 000	26.8%	
2	Composteurs collectifs						-	12 500	6.7%	
3	Compostage établissements scolaires						200	1 000	1.3%	
4	Stop pub						5 850	23 400	13.4	
5	Animations sur le thème de la prévention						1 000	1 000	9.4%	
6	Communication des adhérents						-	-	6.7%	
7	Outils de communication à la prévention						27 150	158 342	4%	
8	+ d'idées - de déchets						-	-	2.6%	
9	Ressourcerie						-	-	13.4%	1 800 000
10	Eco-manifestation						-	5 000	4%	
11	Récupération des textiles						-	-	6.7%	
12	Gros producteurs de bio déchets						-	-	4%	80 000
13	Eco-exemplarité du SIETOM						3 059	14 491	0.7%	
MODECOM							-	32 000		
Temps de travail €							133 525	Non défini		
<b>Total €:</b>							<b>203 784</b>	<b>388 333</b>	<b>182 525</b>	<b>1 880 000</b>

## Moyens disponibles:

- **Financiers:** l'ADEME versera, dans le cadre du contrat signé avec elle, une subvention indexée sur le nombre d'habitants du SIETOM et fixée pour la première année à un forfait maximum de 164 388 euros. Cette aide est conditionnée par l'atteinte des objectifs fixés dans le programme. De plus l'ADEME et la Région Ile-de-France verseront des aides pour l'étude et la construction de la ressourcerie ainsi que pour l'étude concernant les gros producteurs de bio-déchets.
- **Humains:**
  - Une équipe de communication de proximité du SIETOM composée de 7 ambassadeurs et d'un coordinateur,
  - Une chargée de communication et un agent chargé des publications et du site internet.
  - Les responsables des services compostage, collecte sélective et ordures ménagères.
  - Une chargée de mission prévention.
- 41 communes et des acteurs locaux.

## 4. Les actions :

### Action n°1: Maintenir et renforcer le service compostage

- Nouveaux lieux et plages horaires pour les sessions de formation et d'acquisition des composteurs.
- Création et animation d'un réseau de relais en dehors du SIETOM.
- Etude sur la mise en place d'un service de broyage de déchets verts.

### Action 2: Développer l'implantation de composteurs en habitat collectif.

- Sélectionner les collectifs où il est possible de mener l'opération et trouver des personnes relais sur site.
- Former les foyers utilisateurs.
- Mettre en place les composteurs collectifs sur une zone test.
- Effectuer le bilan de l'opération test puis l'élargir aux autres collectifs.

### Action 3: Développer l'implantation de composteurs dans les établissements scolaires et centres de loisirs

- Intervenir en milieu scolaire pour la mise en place de composteurs.
- Suivre la bonne utilisation des composteurs pour s'assurer des bonnes pratiques.

### Action 4: stop pub

- Opération foyers témoins.
- Sensibilisation des habitants sur leur consommation de papier.
- Distribution et promotion du dispositif stop pub.
- Groupe de travail avec les distributeurs et les émetteurs d'INS.

### Action 5: animations sur le thème de la prévention

- Animations scolaires.
- Animations et évènements visant le grand public.

### Action 6: Renforcer la communication des adhérents

- Prise de contact avec les services communication des adhérents.
- Transmission d'articles et d'outils prévention.

#### Action 7: Créer et adapter les outils de communication à la prévention

- Insertion volet prévention dans les supports existants.
- Documents spécialisés compostage.
- Panneaux d'affichages.
- Logo prévention.
- Distribution de gourdes cadeaux.
- Création d'une mallette prévention.
- Supports présentant les résultats de la prévention.
- Guide prévention.

#### Action 8: opération « + d'idées – de déchets » avec les artisans et commerçants de proximité

- Information de la démarche et mobilisation des commerçants intéressés.
- Groupes de travail.
- Elaboration et signature une charte d'engagements précisant les actions de chacun.
- Suivi de la mise en place des engagements des commerçants et valorisation.
- Elargissement de l'opération sur le territoire.

#### Action 9: ressourcerie

- Etude de la faisabilité du projet.
- Recherche d'un prestataire pour la gestion de la ressourcerie.
- Recherche d'un local / terrain.
- Aménagement ou construction de la ressourcerie.

#### Action 10: Inciter les organisateurs de manifestations à développer leurs actions de prévention

- Répertoire des événements du territoire propices.
- Sensibiliser les organisateurs de manifestations du territoire à la prévention des déchets: promouvoir l'utilisation de matériel « durable ».
- Soutenir techniquement la mise en place.
- Soutenir financièrement: signature d'une convention avec l'organisateur d'évènement : subventionner l'achat et l'utilisation de matériel durable.

#### Action 11: Récupération des textiles

- Présentation de la démarche aux communes adhérentes.
- Mise en place de conteneurs au sein des déchetteries et du siège du SIETOM.
- Mise en place des conteneurs sur les territoires des adhérents après obtention de leur accord.
- Communication auprès des habitants.

#### Action 12: Etude sur une collecte spécifique des gros producteurs de bio-déchets / redevance spéciale

- Réalisation du cahier des charges.
- Appel à candidature et choix du bureau d'études.
- Réalisation de l'étude portant sur l'instauration d'une redevance spéciale comportant différents scénarii.
- Contractualisation avec les producteurs pour collecter et traiter leurs déchets.

#### Action 13: Eco-exemplarité du SIETOM

- Questionnaires sur les pratiques d'éco responsabilité au SIETOM.
- Formations à la prévention des déchets.
- Groupe de travail sur l'identification des pratiques concrètes selon les services.
- Mise en place des actions concernant plusieurs gisements et axes:
  - Fermentescibles,
  - Papier,
  - Textiles sanitaires jetables,
  - Plastiques,
  - Achat durable,
  - Réemploi,
  - Nocivité des déchets.

Le contenu de chacune des actions sera évalué et suivi grâce à des indicateurs de moyens, de réalisation, de participation, de changement de comportements et de flux de déchets évités. Des soutiens financiers supplémentaires de l'Ademe et de la Région Ile-de-France peuvent être envisagés notamment pour la réalisation d'une ressourcerie. L'Ademe encourage les collectivités à créer une ressourcerie pour ensuite la confier à des associations de réinsertion.

## 5. Validation du planning et du budget :

Ont été validés et votés lors du comité syndical du 23 janvier 2012, le calendrier des actions et le budget prévisionnel associé présentés précédemment.

## LEXIQUE

**Biodéchets** : catégorie des déchets biodégradables solides qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.

**Combustibles non classés** : emballages en bois, autres combustibles.

**Complexes** : composites ELA, petits appareils électroménagers, autres composites.

**Déchets ménagers spéciaux** : tubes fluorescents et ampoules basse consommation, piles et accumulateurs, autres.

**Fines** : particules inférieures à 20 mm de diamètre.

**Incombustibles non classés** : emballages incombustibles, autres incombustibles non classés.

**MODECOM** : Campagne de mesures utilisant la méthode MODECOM (Méthode de caractérisation des ordures ménagères). Il s'agit d'un prélèvement (réalisé selon la norme NF XP X30 445 relative à l'échantillonnage en vrac ou en tas) et d'analyses (réalisés selon la norme NF XP X30 466 relative au tri sec des ordures ménagères) d'échantillons de déchets d'ordures ménagères résiduelles triés en catégories et sous catégories (norme révisée NF XP X30 408).

**OMR** : Ordures ménagères résiduelles

**OMA** : Ordures ménagères et assimilés

**PLP** : Programme Local de Prévention

**Putrescibles** : déchets alimentaires, produits alimentaires non consommés - sous emballage, déchets de jardin, autres putrescibles.

**Textiles sanitaires** : textiles sanitaires fraction hygiénique, textiles sanitaires fraction souillés.